

CONDITIONS D'ADMISSION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- détenir un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée suffisante et avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire OU être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental OU avoir complété au moins une année d'études postsecondaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

- avoir une bonne connaissance du français écrit et parlé ;
- Maths de la 4e sec. (CST 4 ou Maths 514)



TECHNIQUES JURIDIQUES (AEC) JCA.18

1380 heures

DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION

- Certificat de naissance
- Relevé(s) de notes et diplômes
- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Frais d'inscription de 250\$

Candidats nés hors pays, ajoutez les documents suivants:

- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Équivalences du MRCI (le cas échéant)
- Statut au Canada : Résidence ou Citoyenneté



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

INSTITUT TECCART

3030, rue Hochelaga, Montréal H1W 1G2

Tél.: 514-526-2501 | 1-866-TECCART

www.teccart.qc.ca (832-2278)



ACADÉMIE DES ARTS ET DU DESIGN

7305, boul. Marie-Victorin, 2e étage, Brossard

Tél.: 514-875-9777 | 1-800-268-9777

www.aadmtl.com



TECHNIQUES JURIDIQUES (AEC) JCA.18



TECHNIQUES JURIDIQUES (AEC) JCA.18

BUTS DU PROGRAMME

Le programme de Techniques juridiques rend l'étudiant capable de procéder à la recherche documentaire et informatique de lois, de règlements, de jurisprudences et de doctrines susceptibles d'alimenter le traitement d'un problème juridique. Les techniciens et les techniciennes juridiques analysent et interprètent les différents textes juridiques et collaborent à la rédaction de procédures ou documents appropriés au traitement des dossiers. Ceci nécessite l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les différents domaines du droit tant litigieux que notarial, des procédures et rédaction des procédures, des méthodes de recherche et de l'utilisation des banques de données et des logiciels utilisés dans le domaine de la pratique. Le programme prépare aussi à exercer entre autres, les tâches suivantes : l'ouverture et le suivi de dossiers, le suivi des comptes clients, la préparation et taxation des mémoires de frais, la gestion des comptes en fiducie, la préparation des dossiers pour l'audition, la vacation à la Cour, la recherche de titres, la perception des amendes et des pensions alimentaires ainsi que les rédactions des procès-verbaux d'audience. Enfin, la spécialisation assure une connaissance et un savoir faire en procédures et législations ouvrières, en droit commercial et corporatif ainsi qu'en droit administratif.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'attestation d'études collégiales en techniques juridiques prépare la personne à œuvrer dans les créneaux d'emplois suivants : bureaux d'avocats, bureaux de notaires, greffes municipal, civil et pénal, contentieux privés ou publics, ministères, organismes paragouvernementaux, commissions et tribunaux administratifs, contentieux de compagnie, etc.

La Loi sur les huissiers fait du diplôme d'études collégiales en Techniques juridiques un préalable à l'obtention du permis de stagiaire-huissier émis par le ministre de la Justice. La personne ayant obtenu une AEC en Techniques juridiques devra compléter la formation requise pour l'obtention du DEC en Techniques juridiques pour être éligible à l'obtention d'un permis de stagiaire huissier.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À la fin de cette formation, les personnes auront acquises les connaissances indispensables afin d'accomplir des tâches spécifiques dans les champs de pratique des principaux intervenants en droit. Les personnes pourront travailler dans des bureaux d'avocats et des études de notaires, des bureaux d'huissiers, des greffes civils et pénaux de palais de justice ou de cours municipales, ou dans des services juridiques d'entreprises et de ministères.



CHEMINEMENT DU PROGRAMME*

Titre du cours		Heures
Session 1		
	Introduction au droit et à la profession	45
	Recherche documentaire en droit	60
	Personnes et familles	60
	Histoire du droit	45
	Recherche juridique informatisée	45
	Informatique pour Techniques juridiques	45
Session 2		
	Greffe et procédure civile en première instance	60
	Obligations et responsabilité civile	60
	L'appel, l'exécution des jugements et les différents recours	60
	Contrats nommés	45
	Régimes matrimoniaux et succession	45
	Greffe et procédure pénale	60
Session 3		
	Preuve et rédaction juridique	45
	Sûretés	45
	Publicité des droits	45
	Communication en milieu juridique	45
	Tribunaux et organismes administratifs	45
	Pratique litigieuse	45
Session 4		
	L'entreprise québécoise	60
	Législation et procédures ouvrières	60
	Pratique notariale	60
	Comptabilité en milieu juridique	60
Session 5		
	Stage	240
		1380

* À titre indicatif seulement.